

Mairie de Lozanne
6 novembre 2012

Par délibération en date du 26 octobre 2012, le Conseil a prescrit l'élaboration d'un nouveau règlement local de publicité extérieure. Pour tout renseignement, contactez Julie BERGER-VACHON, DGS, en Mairie.



J'aiime · Commenter · Partager

👍 2 🗨️ 12 📄 1

👍 2 personnes aiment ça.



Alban Razia En remplacement des panneaux, les commerçants font désormais pulluler les orfiammes. N'est-ce pas une technique pour échapper à la réglementation ?....

6 novembre 2012, 17:40 · J'aime



Mairie de Lozanne Bonjour, merci pour votre commentaire. Les orfiammes, qui constituent au même titre que les panneaux "en dur" des enseignes (et sont donc réglementés) seront en effet très probablement interdits dans le nouveau règlement.

6 novembre 2012, 17:59 · J'aime · 👍 2



Cyril Li Yes !

22 novembre 2012, 18:06 · Je n'aime plus · 👍 1



Magali Soriano Brunel Ce règlement concerne mda ou il est hors règlement ?

22 novembre 2012, 18:58 via mobile · J'aime · 👍 1



Mairie de Lozanne MDA n'est pas hors règlement mais il a la particularité de cumuler plusieurs activités, et donc d'avoir droit à plusieurs enseignes.

22 novembre 2012, 19:19 · J'aime



Alban Razia Avec sa forêt de panneaux en tous genres, si MDA est réglé, c'est vraiment que le règlement de pub est vide !!

23 novembre 2012, 08:59 · J'aime



Mairie de Lozanne Je vous remercie pour votre remarque pertinente qui tend à prouver que nous avons raison de refaire notre règlement ! Ceci dit, je vous confirme qu'à l'heure actuelle, sans kakemomo sur les barrières, MDA respecte parfaitement notre règlement.

23 novembre 2012, 16:14 · J'aime



Mairie de Lozanne Je vous invite à nous faire part de vos remarques sur notre registre en Mairie.

23 novembre 2012, 16:15 · J'aime



Mairie de Lozanne Et je vous confirme que les panneaux tels qu'ils sont implantés aujourd'hui ne seront plus possible à l'avenir, puisque nous demanderons, quand plusieurs activités sont exercées sur un même tenement, qu'il n'y ait qu'un totem les regroupant. Bonne soirée

23 novembre 2012, 16:16 · J'aime · 👍 2



Magali Soriano Brunel Merci 😊

23 novembre 2012, 16:18 via mobile · Je n'aime plus · 👍 1



Alban Razia Merci pour vos réponses précises et circonstanciées. Cette page Facebook est vraiment bien pour avoir ce genre de conversation rapide et informelle.

23 novembre 2012, 16:40 · Je n'aime plus · 👍 2



Mairie de Lozanne Je suis bien d'accord 😊

23 novembre 2012, 18:00 · J'aime



Écrire un commentaire...



40 personnes ont vu cette publication

Stimuler la publication ▼